

## **Motion commission internationale**

### **La FNUJA, réunie en congrès à Nîmes le 19 mai 2007**

- 1) **consciente** des extrêmes difficultés rencontrées par les jeunes avocats africains et de la précarité de leur situation professionnelle,
  - **décide** de promouvoir la création d'UJA locales ou de soutenir les UJA déjà constituées,
  - **propose** à cette fin la conclusion de conventions de parrainage ou de jumelage entre les UJA françaises et africaines ;
- 2) **considérant** que l'accès à la justice et à l'assistance d'un avocat reste le privilège d'une infime minorité de justiciables,
  - **rappelant** l'intérêt qu'elle a toujours porté à la solidarité envers les barreaux qui, en dépit de leurs difficultés, sont soucieux de promouvoir les droits de la défense, les libertés fondamentales et l'accès à la justice,
  - **entend** maintenir les actions jusqu'à présent menées, notamment au BENIN et au TOGO, afin d'offrir aux détenus les plus pauvres une assistance judiciaire jusqu'à présent inexistante,
  - **constate** la nécessité d'étendre ce projet à d'autres pays tout autant dépourvus d'un véritable système d'aide juridictionnelle.